

CHU de Nantes
Centre Ambulatoire Pluridisciplinaire
de Psychiatrie et d'Addictologie Jacques-Prévert
Règlement intérieur



Le règlement intérieur du CHU de Nantes s'applique au CAPPa Jacques-Prévert, il est affiché dans les lieux communs.

De plus, vous trouverez ci-dessous les règles complémentaires du CAPPa Jacques-Prévert. En cas de non-respect de ces règles, le contrat de soins établi avec vous sera ré-examiné.

- Nous vous demandons de respecter les horaires et de nous informer en cas de retard. De même, prévenez-nous en cas d'absence.
- Pour toute absence non justifiée, vous serez contacté.e par téléphone par un infirmier référent. Si ces absences se répètent, le contrat de soins sera réévalué par l'équipe soignante et pourra conduire à une interruption temporaire d'hospitalisation (ITH).
- Vous veillerez à respecter les règles de la vie en collectivité : patients, personnels soignants ou non, matériel, environnement... ainsi que les horaires de médiation et des entretiens.
- Afin de garantir le respect de la vie privée vous n'êtes pas autorisé.e à divulguer des informations qui ne vous concernent pas.
- Il vous est demandé de ne pas consommer de substance psychoactive avant votre arrivée pour garantir le bon déroulement des soins en hôpital de jour.
- Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit d'introduire de l'alcool et d'autres produits psychoactifs, des objets ou des produits dangereux ou prohibés par la loi.
- Pour des raisons de sécurité, le médecin pourra vous demander de déposer vos traitements habituels au bureau infirmier. Ils vous seront administrés aux heures de prises habituelles.
- L'hôpital de jour est un espace non-fumeur (ni tabac ni cigarette électronique), vous serez amené.e à expérimenter l'absence de consommation de tabac sur la journée de soin, si besoin des substituts nicotiques pourront vous être prescrits.
- Durant le temps d'hospitalisation, il est strictement interdit de sortir de l'unité quel que soit le motif.
- En dehors des entretiens familiaux, les visites sont interdites.
- Durant les temps de soins, les téléphones portables doivent être éteints, les ordinateurs, tablettes et autres matériels informatiques ne sont pas autorisés dans les lieux de soins.
- Vous disposez d'un casier personnel pour ranger vos affaires. Nous vous recommandons de le fermer avec un cadenas et de ne pas apporter d'objets de valeur. Vous veillerez à libérer le casier chaque soir à votre départ. En cas de vol, le CHU décline toute responsabilité.